

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24793**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention Services aux Collectivités, Développement et protection du patrimoine culturel, Spécialité Guide-Conférencier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'Académie de Strasbourg-Chancelier de l'Université de Strasbourg

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342p Gestion et mise en valeur des sites, des monuments historiques, des musées

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette formation vise à développer chez l'étudiant diverses compétences :

- commenter des itinéraires par un guidage linéaire ;
- commenter des visites pédestres et des visites de musées ;
- concevoir ces itinéraires et ces visites ;
- créer des sentiers ou chemins ou routes thématiques ;
- élaborer une documentation touristique relative à un centre d'intérêt ;
- développer des animations culturelles susceptibles de valoriser un territoire portant un intérêt culturel du domaine des arts, de la géologie, de l'histoire, des sciences, de l'industrie ;
- accueillir, encadrer et guider un groupe de visiteurs présents dans la zone géographique concernée pendant un ou plusieurs jours.

Dans le respect des objectifs fixés par le référentiel pédagogique décrit dans l'annexe « Compétences de la LP guide-conférencier » et de la réglementation légale et conventionnelle, le diplômé maîtrise des compétences et des capacités d'ordres scientifiques, théoriques et professionnelles :

- Scientifiques : connaissance des lieux culturels, des grands courants artistiques, littéraires et historiques, maîtrise des langues.
- Théoriques : interprétation et médiation d'oeuvres, de monuments et de sites, maîtrise des situations de communication, méthodologie d'évaluation, de valorisation et d'exploitation des différentes composantes du patrimoine.
- Professionnelles : capacité à appréhender les situations spécifiques, connaissance publics spécifiques : le handicap, connaissance de la sociologie du tourisme, des attentes des clientèles, de la législation de la pratique, maîtrise des techniques de guidage et d'animation, conception de projet de guidage.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les services de l'Etat et de la Région (DRAC...).
- Les institutionnels du tourisme.
- Les associations professionnelles de guides.
- Les fédérations, associations et fondations à vocations culturelles et patrimoniales.
- Les musées.
- Les sites culturels.
- Les agences de voyages, réceptifs et autocaristes.

Le décret du 1er août 2011 remplace les quatre professions existantes qui assuraient précédemment la conduite des visites commentées dans les musées et monuments :

- Guide Interprète Régional,
- Guide Interprète National,
- Guide Conférencier des Villes et Pays d'Art et d'Histoire,
- Conférencier National,

par une seule appellation : celle de « Guide-Conférencier ». Cette Licence Professionnelle vise donc à pouvoir accéder à ses professions en respectant la nouvelle réglementation en vigueur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

E1108 : Traduction, interprétariat

**Réglementation d'activités :**

Décret n° 2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composants de la certification :**

Le diplôme s'obtient après une évaluation concernant les unités d'enseignement suivantes, validées sur 6 semestres et représentant 180 ECTS :

**UE1. Méthodologie et technique de la médiation orale des patrimoines :**

Expression orale

Techniques de guidage

Communication et conduite de groupe

**UE2. Arts, sciences et patrimoines :**

Histoire du patrimoine

Patrimoine scientifique et technique/Archéologie industrielle

Histoire et histoire de l'art (108h au choix parmi) :

Initiations aux périodes préhistoriques, protohistoriques, gallo-romaine et médiévale

Initiation à l'archéologie de l'Égypte et du Proche-Orient

Archéologie grecque et romaine : Athènes, Rome, Byzance

Histoire de l'art antique - grec et romain

Histoire de l'art médiéval 1

Histoire de l'art moderne 1

Histoire de l'art médiéval 2

Histoire de l'art moderne 2

Histoire du Moyen Âge

Histoire des Temps Modernes

Spécificités patrimoniales en région

Lecture et interprétation du patrimoine

**UE4. Langue Vivante Etrangère appliquée à la profession de guide-conférencier :**

LV obligatoire : Anglais

LV complémentaire (allemand, espagnol, italien, russe...)

**UE5. Connaissance et gestion de l'activité professionnelle :**

Etude des publics

Connaissance des milieux professionnels

**UE6. Mise en situation professionnelle :**

Voyage d'étude

Projet tuteuré

Stage

**Validité des composants acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) et un représentant des entreprises d'accueil.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) et un représentant des entreprises d'accueil.
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	Pour partie du diplôme jury VA Jury VES
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 septembre 2014 accréditant l'Université de Strasbourg en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Décret n° 2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 articles R613-33 à R613-37

Journal Officiel de la République Française n°0192 du 20 août 2013

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Site de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ).

<https://www.unistra.fr/index.php?id=18478>

##### Autres sources d'information :

Site de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr>

Site de la composante : <http://histoire.unistra.fr>

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin ( 67) [Strasbourg]

Université de Strasbourg

Faculté des Sciences Historiques

9 place de l'Université

67084 Strasbourg cedex

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg.

##### Historique de la certification :